

Notes SNUipp-FSU88 de la CAPD mouvement du 22/05/2017

Déclarations préalables : voir celle du SNUipp sur le site

Retour sur les déclarations par le DASEN :

- Inquiétude face à un changement de gouvernement : ce sentiment n'est pas nouveau. « Aucun texte officiel n'est sorti, nous ne devons anticiper aucune décision. Le code de l'Education en vigueur s'applique et non les annonces. »
- Les activités péri-scolaires et leur organisation appartiennent aux communes. Pour l'heure, les rythmes scolaires, non. Pour le SNUipp de nombreux changements peuvent s'opérer d'ici à la rentrée (changement de rythmes scolaires donc familiaux pour les collègues, temps partiels nécessaires ou à annuler selon les possibles décisions des mairies...).

Dans quelles mesures une souplesse de fonctionnement pourrait s'opérer ? Pas de réponse de l'administration car pas d'hypothèse de fonctionnement du fait du « flou artistique ».

Pour le DASEN « ce qui serait savoureux, c'est que tous ceux qui étaient contre l'installation des NAPs, soient les mêmes qui militent pour leur maintien ».

- L'équité doit être de mise au sein des territoires pour les enfants, les personnels...

Bilan du mouvement :

Globalement, au ressenti du SNUipp, ce mouvement est plus ouvert que les années passées :

- 558 collègues ont déposé des vœux de mouvement,
- 258 ont eu une mutation de postes,
- 200 sont maintenus sur poste,
- 100 restent sans poste,
- 28 supports restent vacants dont certains seront à appel de candidature.

Cependant, le SNUipp-FSU s'interroge sur le fait que de très nombreux collègues avec de gros barèmes et des personnes clé de l'ASH aient participé au mouvement. Question de mal-être ? Le mystère reste entier puisque nous n'avons eu aucune réponse d'analyse de l'administration.

Nous avons eu des égalités sur même poste. En cas d'égalité de barème, les discriminants d'obtention sont l'AGS, le rang du vœu puis la décision du DASEN. Pour cette année c'est l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon qui ont été retenus en décision du DASEN.

Analyse des affectations poste inter-degré (1^{er} et second degré) :

- Aucune commission paritaire inter-degré n'a eu lieu pour valider ces affectations. Le SNUipp informe de manière officielle et veut que soit noté dans le PV de la CAPD la situation de

l'ULIS de l'EREA où l'administration rectorale n'a pas respecté les règles d'attribution du mouvement.

Priorités médicales :

- 21 dossiers ont été déposés,
- 1 refusé pour demande conjointe de couple
- 2 en suspens, qui seront vus avec bienveillance en deuxième phase de mouvement,
- 2 où la composition du poste de TRS en fractionnés répondra aux préconisations des médecins de prévention.

Le SNUipp-FSU demande un groupe de travail conjoint sur l'attribution des priorités médicales avec les médecins de prévention, administration et représentant du personnel.

Cela aura permis, pour une situation notamment, d'être plus précis sur l'attribution du poste.

Congés de formation :

Les candidatures retenues ont toutes un projet professionnel lié à un possible réinvestissement de leur formation sur le département.

L'enveloppe budgétaire de départ en formation ne nous a pas été communiquée au moment de la CAPD.

Temps partiels sur autorisation :

Le DASEN est dans l'attente des directives du Ministère pour connaître les besoins du département.

CAPPEI :

Un mail a été envoyé à tous les collègues du département (dixit IEN ASH) pour établir un recensement des demandes CAPPEI et qui n'engage pas à un départ en formation.

A ce jour, une dizaine de demandes de candidatures est arrivée au bureau de l'IEN. Les lieux de formation devraient être Nancy et/ou Metz.

EFS :

Le département devrait être doté d'environ 35 étudiants stagiaires.